

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 24/06/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/06/2014

**DELIBERATION N° CP 14-461
DU 18 JUIN 2014
CONSTRUCTION D'UN INTERNAT AU LYCEE GUILLAUME TIREL A
PARIS (75014) : AVENANT N° 1 SANS INCIDENCE FINANCIERE AU
MARCHE N°1200263**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code des marchés publics ;
- VU** La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 14-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations du Conseil Régional à son Président en matière de marchés publics ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** Le budget 2013 de la Région et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 902 « Enseignement » ;
- VU** Les délibérations CP n°07-651 du 12 juillet 2007, CP n°10-677 du 14 octobre 2010, CP n°11-710 du 20 octobre 2011 et CP 13-337 du 30 mai 2013 affectant un montant d'autorisation de programme de 8 800 000 € TTC pour l'opération de construction d'un internat au lycée Guillaume Tirel à Paris (14^{ème})
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives ;
- VU** Le rapport CP 14-461 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve l'avenant n° 1, ci-annexé, au marché de travaux n° 1200263 conclu avec l'entreprise BATEG pour l'opération de construction d'un internat au lycée Guillaume Tirel à Paris (14^{ème}) et autorise le président du conseil régional à le signer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION



MAITRE D'OUVRAGE

REGION ILE DE FRANCE

UNITE LYCEES

Direction de la Construction et de la Maintenance

35, boulevard des Invalides
75007 PARIS



Foncière-développeur

MANDATAIRE

ICADE PROMOTION

Millénaire 1
35, rue de la Gare
75168 PARIS cedex 19

AVENANT N°1

AU MARCHÉ N° 13/38

NOTIFIE LE 26 JUN 2013 A L'ENTREPRISE BATEG

TRAVAUX TCE

POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'INTERNAT DU LYCEE GUILLAUME TIREL A
PARIS (75014)

AVENANT N° 1

Objet du marché :

CONSTRUCTION DE L'INTERNAT DU LYCEE GUILLAUME TIREL A PARIS (75014) Travaux T.C.E.

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : Région Ile de France, Unité Lycées Direction de la Construction et de la Maintenance - 35 boulevard des Invalides, 75007 PARIS

Mandataire : ICADE Promotion, représentée par Le Directeur Ile-de France & DOM TOM d'ICADE Promotion, dont le siège social est à PARIS (75019) – Millénaire 1 – 35, rue de la Gare.

Représentant du pouvoir adjudicateur : Bernard ASTRUC

Titulaire du marché objet du présent avenant : BATEG dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) – 1, rue du Petit Clamart.

Numéro du marché : 13/38

Date de notification du marché : 26 juin 2013

B. Montant du marché et de ses avenants

Mois Mo = Janvier 2013	Montant €HT	% d'augmentation induit par l'avenant par rapport au marché initial	% d'augmentation tous avenants cumulés par rapport au marché initial
Marché initial	5 657 000,00 €	-	-
Avenant n°1	0,00 €	0,00%	0,00%
Marché y compris avenant n°1	5 657 000,00 €		

C. Historique du marché

Le Conseil Régional d'Ile-de-France entreprend l'opération de construction de l'internat du lycée Guillaume TIREL à PARIS (75014) pour un montant TDC d'opération de 8 800 000 €, et un montant de travaux de 5 657 000,00 € HT soit 6 765 772,00 € TTC (montant du marché n°1200263)

L'internat sera situé sur une parcelle située le long de la rue campagne première (rue à sens unique). Sans qu'elle fasse l'objet d'une procédure de certification, cette opération sera menée selon la démarche de haute qualité environnementale, conformément aux objectifs de la Région Ile de France. La cible 03 chantier à faibles nuisances est notamment visée au niveau Performant.

Le bâtiment est composé de la manière suivante :

- Un sous-sol technique
- Des locaux administratifs, de soins, de logistiques, de détente et d'études au rez-de-chaussée,
- 100 places d'internat réparties en 30 chambres doubles dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite et 40 chambres simples dont 4 pour personnes à mobilité réduite du R+1 au R+4,
- Deux logements de fonction de type F4 avec terrasse au R+5.

Surface Utile globale : environ 1950 m²

La livraison est prévue pour le 28 octobre 2014.

Autorisations de programme :

- CP 07-651 du 12/07/07 : 1 304 000 € TDC ;
- CP 10-677 du 14/10/10 : 100 000 € TDC ;
- CP 11-710 du 20/10/11 : 6 366 000 € TDC ;
- CP 13-337 du 30/05/13 : 1 030 000 € TDC.

Total des AP votés : 8 800 000 € TDC

A ce jour, la prise en compte de travaux modificatifs est nécessaire pour faire suite aux :

- A. Aléas techniques, ayant un caractère exceptionnel.
- B. Demandes du Maître de l'Ouvrage, correspondant :
 - A des demandes de la Maîtrise d'œuvre,
 - A des demandes du contrôleur technique,
 - A la prise en compte d'économie.

D. Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs.

Devis n°	Date	Objet	Montant validé €HT
A Aléas techniques ayant un caractère exceptionnel			
2	08/10/2013	Travaux de finitions fines par rapport au domaine public communal, au niveau de trottoir de la ville de Paris. L'altimétrie a évolué entre la phase d'étude et de construction, c'est pourquoi des travaux de finitions doivent être envisagés.	12 108,28 €
4	08/10/2013	Recalage de la trame du bâtiment pour pallier le débord de l'immeuble mitoyen. En effet, un débord non connu en phase étude a été constaté lors du calage du bâtiment par l'entreprise. Ainsi, l'ensemble du bâtiment doit être recalé.	7 159,34 €

B Demandes du Maître de l'ouvrage			
B1 Prise en compte d'économies		Sur proposition de l'entreprise validée par la MOE, les murs intérieurs des chambres en béton sont changés en cloisons Placostil SAD160. Ces cloisons ont les mêmes caractéristiques techniques (isolation, acoustique, résistance au feu, solidité) que les murs en bétons.	-45 676,48 €
1	08/10/2013		
3	08/10/2013	Sur proposition de l'entreprise validée par la MOE, il est décidé de remplacer les dalles sur plots qui se trouvent sous les panneaux photovoltaïques et qui ne sont pas visibles par du gravillon roulé.	-3697,01 €
6bis	11/02/2014	Sur proposition du service de l'assainissement de la ville de Paris la Ville de Paris, suppression du bassin de rétention.	-8027,00 €
8bis	07/04/2014	Suite à la validation du bureau de contrôle, il est décidé de modifier des prestations de désenfumage et de SSI pour faciliter le fonctionnement de l'internat.	-5 590,02 €
10 bis	07/04/2014	Modification des luminaires extérieurs.	-2 766,30 €

12	11/04/2014	Sur proposition de l'entreprise validée par la MOE, certaines prestations ont été optimisées et économisées.	-10 572,10 €
B2 Demandes de de la MOE		Améliorations des prestations techniques (électricité, bardage, menuiseries intérieures)	40 032,48 €
7Ter	25/03/2014		
11bis	11/04/2014	Afin de respecter les performances du bâtiment au niveau du plan Climat de la ville de Paris, les prestations des vitrages sont améliorées. Ainsi une couche Antélio est ajoutée afin de garantir un confort thermique et visuel.	10 070,00 €
B3 Demandes du contrôleur technique		Suite à la demande du bureau de contrôle, certains châssis non prévus PF 1/2 H doivent être modifiés pour répondre aux exigences réglementaires de sécurité.	2 914,19 €
9bis	11/04/2014		
13	17/04/2013	Suite à la demande du contrôleur technique, déplacement de la gaine de désenfumage entraînant une modification de la façade.	4 044,62 €

Le montant total des travaux supplémentaires est de **0 €**
L'ensemble des devis est en joint en annexe.

E. Montant de l'avenant et nouveau montant du marché

Le montant de l'avenant n°1 est arrêté à :

Montant en euros HT	0,00 €
TVA 20 %	0,00 €
Montant en euros TTC	0,00 €

Mois économique de la valeur des prestations : décembre 2012

Le montant du marché augmenté de l'avenant 1 est de : **5 657 000 € HT.**

Le pourcentage total d'augmentation de l'avenant 1 par rapport au montant du marché initial est de **0 %**.

Mois Mo = Décembre 2012	Montant €HT	% d'augmentation induit par l'avenant par rapport au marché initial	% d'augmentation tous avenants cumulés par rapport au marché initial
Marché initial	5 657 000,00 €	-	-
Avenant n°1	0,00 €	0,00%	0,00%
Marché y compris avenant n°1	5 657 000,00 €		

F. Délais d'exécution

La durée d'exécution des travaux reste identique au contrat initial soit le 28 octobre 2014.

G. Nantissement

Le montant maximal que le titulaire pourra présenter en nantissement au titre de cet avenant sera de :

0 €

H. Généralités

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

I. Signature des parties

A _____, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le titulaire

Date d'envoi à la préfecture :

J. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le